

DECISION N° DEC 26.091/DP

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC MF26015 RELATIF A LA
PRESTATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS LOCAUX,
MOYENNES ET LONGUES DISTANCES POUR LE
GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS
DE BRUNOY - LOT 3 : TRANSPORTS OCCASIONNELS DE
MOYENNES ET LONGUES DISTANCES EN METROPOLE**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°26.012K du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.056/D du Conseil municipal en date du 28 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026 de la Commune,

VU l'arrêté n°ARR 26.416/K du 19 juin 2026 portant délégation provisoire consentie à Mme Valérie RAGOT, 1^{ère} adjointe au Maire pour la période du 15 juillet au 15 août 2026,

CONSIDERANT que, au regard du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres du 03 Juillet 2026 a attribué le marché à la société NEDROMA située Rue des Guyards 91200 ATHIS MONS sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 55 000,00 € TTC.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un marché public n°MF26015 relatif aux prestations de transports collectifs locaux, moyennes et longues distances pour le groupement de commande entre la Ville et le CCAS de Brunoy – Lot n°3 relatif au transports occasionnels de moyennes et longues distances en métropole.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Brunoy conclut avec la société NEDROMA située Rue des Guyards 91200 ATHIS MONS n° de SIRET 432 038 776 00048 un marché pour les prestations de transports collectifs locaux, moyennes et longues distances pour le groupement de commande entre la Ville et le CCAS de Brunoy – Lot n°3 relatif au transports occasionnels de moyennes et longues distances en métropole.

ARTICLE 2 : Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000,00 euros HT.

DECISION N° DEC 26.091/DP

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC MF26015 RELATIF A LA PRESTATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS LOCAUX, MOYENNES ET LONGUES DISTANCES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE BRUNOY - LOT 3 : TRANSPORTS OCCASIONNELS DE MOYENNES ET LONGUES DISTANCES EN METROPOLE

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 13/08/2026 ou de sa date de notification si celle-ci est ultérieure, puis renouvelable trois fois une année par reconduction expresse, sa durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

ARTICLE 3 : Un contrat signé par les deux parties définit précisément la nature des prestations, les modalités de réception, la rémunération et les modalités de paiement du titulaire ainsi que les délais de réalisation.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 23 juillet 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
La Première Adjointe

Valérie RAGOT



Acte publié sur le site de la Ville le : 27/7/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 26.091/DP

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC MF26015 RELATIF A LA PRESTATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS LOCAUX, MOYENNES ET LONGUES DISTANCES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE BRUNOY - LOT 3 : TRANSPORTS OCCASIONNELS DE MOYENNES ET LONGUES DISTANCES EN METROPOLE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marchés publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260723-BRU_AR_26244_1-AR

Date de l'acte : 23/07/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26244_1

Date de réception en Préfecture : 27 juillet 2026